

# LOCATAIRE(S) - PIÈCES À FOURNIR

## ATTESTATION D'ASSURANCE

(à la remise des clés ou à la date d'effet du bail)

**Le locataire fait son affaire personnelle des abonnements à l'électricité, au gaz, au téléphone, à l'eau et autres...**

### Les informations sur le Locataire :

- Fiche de renseignements Locataire(s)
- Photocopie de la carte d'identité ou de séjour ou du passeport de chaque locataire (dans les conditions de la réglementation en vigueur)
- Le relevé d'identité bancaire ou postal de chaque locataire
- La photocopie de la dernière quittance de loyer s'il était locataire ou la photocopie de sa taxe foncière s'il était propriétaire ou l'attestation sur l'honneur de la mise à sa disposition d'un logement à titre gratuit

### Les informations sur la solvabilité du locataire :

#### ➤ *Pour le Locataire salarié :*

- l'attestation de l'employeur datant de moins d'un mois à la constitution du dossier général de location sur papier à en-tête de la société signée par l'employeur ou un de ses représentants légaux et précisant que :
  - le locataire est titulaire d'un contrat de travail, en CDI ou en CDD
  - qu'il n'est ni en période d'essai, ni en période de préavis
  - le montant de son salaire brut annuel ou mensuel
  - sa date d'embauche
- les trois derniers bulletins de salaire précédant immédiatement la date de constitution du dossier général de location
- le dernier avis d'imposition

#### ➤ *Pour le Locataire exerçant une profession non salariée :*

- l'avis d'inscription au répertoire des métiers, au registre du commerce ou copie de la carte professionnelle
- les deux derniers avis d'imposition sur le revenu
- les deux derniers bilans

#### ➤ *Pour le Locataire retraité ou pensionné :*

- les deux derniers avis d'imposition sur le revenu
- pour le Locataire retraité ou pensionné depuis moins de trois ans, les bulletins de pension des trois derniers mois

#### ➤ *Pour les étudiants :*

- la photocopie de la carte d'étudiant ou du récépissé d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur
- le dossier de la caution

#### ➤ *Pour le Locataire travaillant à l'étranger :*

- le dossier de cautionnement d'une personne physique, solvable, imposable en France

#### ➤ *Pour les autres revenus (ex.: fonciers, de capitaux immobiliers, etc.) dont le Locataire veut se prévaloir :*

- le dernier avis d'imposition ainsi que tout justificatif

#### ➤ *Pour tous les autres cas (ex. : locataire dirigeant non salarié de société ou personne morale) :*

- dossier à soumettre à l'agrément préalable de l'assurance